

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1905

1<sup>er</sup> août 2012

### SOMMAIRE

Advent Stoco Finance S.à. r.l. ....	91418	Groupe JPA Investholding S.A. ....	91438
Banque Delen Luxembourg S.A. ....	91422	G.S.E. International S.A. ....	91433
Baumann and Partners Sicav ....	91420	HGS Luxembourg LLC, S.C.S. ....	91438
Big Six S.A. ....	91423	HMC Investments S.A. ....	91434
Cafina ....	91426	HMF Investholding S.A. ....	91439
Carey Group Private Client Holdings S.à r.l. ....	91424	Hogalux Sàrl ....	91439
Catalyst Romania S.C.A. SICAR ....	91394	Holz-Export S.A. ....	91439
Colony Capital s.à r.l. ....	91415	Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.) ....	91440
Delen Private Bank Luxembourg S.A. ....	91422	ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SI- CAR ....	91438
D Luxembourg S.à r.l. ....	91417	I.C.I. S.A. (Immo Consult International) .....	91440
Downshire Enterprises S.A. ....	91427	IST lux s.a. ....	91431
Eaglestone Lux S.à r.l. ....	91430	Joint Management International SA ....	91416
European Real Estate Debt S.à r.l. ....	91430	KLEYR   GRASSO   ASSOCIES Office Ma- nagement S.A. ....	91432
Europ Infos S.à r.l. ....	91429	Kulczyk Investments S.A. ....	91433
F2C Sà.r.l. ....	91432	Las Dunas International S.A. ....	91432
FMI Properties S.A. ....	91431	Lux-Transport ....	91413
FMI Properties S.A. ....	91431	M-L Transports S.A. ....	91439
FMI Properties S.A. ....	91431	OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l. .....	91423
Foodco Debt S.à r.l. ....	91430	palero invest S.à r.l. ....	91418
Four Seasons Capital S.A. ....	91420	Petercam (Luxembourg) S.A. ....	91416
Friture au Gourmet s.à r.l. ....	91431	Sofy S.à.r.l. ....	91424
Gagfah S.A. ....	91433	Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l. ....	91440
Gefonds (Lux) et Cie S.C.A. ....	91433	Trait d'union d'ici et d'ailleurs Tivinoga Asbl ....	91427
Girton S.à r.l. ....	91438		
Global Conferencing Services S.à r.l. ....	91433		
Greenhouse Berlin I S.à r.l. ....	91425		
Green Partners Investment Management S.A. ....	91432		
Greiwels S.à r.l. ....	91438		

**Catalyst Romania S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.345.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Catalyst Romania GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg,

here represented by Mr. José Ignacio Pascual, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on July 10, 2012.

2) 3TS Capital Partners Ltd., a company incorporated under the laws of Finland, with registered office at Itämerentori 2 FIN-00180 Helsinki, Finland,

here represented by Mr. José Ignacio Pascual, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on July 10, 2012.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing party and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) which they declare organized among themselves and the Articles of which shall be as follows:

**Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the Shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of Catalyst Romania S.C.A. SICAR.

The Company shall be governed by the SICAR Law.

**Art. 2. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for a limited period of time. It shall automatically enter into liquidation on the twelfth anniversary of its incorporation, without prejudice to the extraordinary general meeting of Shareholders amending these articles of incorporation to extend the duration of the Company, by a resolution of the general meeting of Shareholders passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the shares at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call, and (ii) the approval of a majority of three-quarters (3/4) of the votes validly cast by the Shareholders present or represented at the meeting, without the consent of the General Partner.

The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles.

**Art. 4. Purpose.** The purpose of the Company is the investment of the funds available to it in risk capital within the widest meaning permitted under Article 1 of the SICAR Law and the CSSF circular 06/241.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

**Art. 5. Liability.** The General Partner is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The Limited Partners shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Art. 6. Determination of the investment objectives and policies.** The General Partner shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Any change to the investment objectives and strategies of the Company as defined in the Memorandum shall be subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders, deciding as per the terms set out at Article 24 hereof.

**Art. 7. Share Capital.**

(a) The capital of the Company shall be represented by Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The minimum capital of the Company, which must be achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a société d'investissement en capital á risque (SICAR) under Luxembourg law, is one million euros (EUR 1,000,000.-).

(b) The share capital of the Company shall be represented by the following Classes of no par value:

(i) "General Partner Share": one (1) Share subscribed by the General Partner in its quality of managing general partner (associé gérant commandite) of the Company;

(ii) "Class A Limited Partner Shares": Shares subscribed by Limited Partners (actionnaires commanditaires) entitled to such distribution rights as disclosed in the Memorandum; and

(iii) "Class B Limited Partner Shares": Shares subscribed by Limited Partners (actionnaires commanditaires) entitled to distributions which include the right to receive a catch-up and a carried interest, as disclosed in the Memorandum.

The Classes may, as the General Partner shall determine, be of one or more different series, the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner and disclosed in the Memorandum.

The General Partner may create additional Classes and/or series of Shares in accordance with the provisions and subject to the requirements of the Companies Law.

(c) The Company has been incorporated with a subscribed share capital of thirty one thousand euro (EUR 31,000) divided into one (1) General Partner Share and thirty (30) Class A Limited Partner Shares of no par value. Upon incorporation, the Shares were fully paid-up.

(d) The General Partner is authorized to issue, in accordance with Article 10 hereof and the provisions of the Memorandum, an unlimited number of Shares within existing Classes/series of Shares or new Classes/series of Shares to be created without reserving to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

**Art. 8. Shares.** Shares of the Company are exclusively restricted to Eligible Shareholders, i.e. investors which:

1. qualify as well-informed investors ("investisseurs avertis") within the meaning of Article 2 of the SICAR Law, i.e. any institutional investor, professional investor or experienced investor qualifying as a well-informed investor who meets the following conditions:

- he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor, and
- he invests a minimum of one hundred twenty five thousand euros (EUR 125,000.-) (or the equivalent in another currency) in the Company, or
- he has obtained an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment company within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital.

This restriction is not applicable to the directors and other persons who intervene in the management of the Company and

2. are not persons (i.e. person, firm or corporate body) whose ownership or holding of Shares in the Company may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

The Company shall:

- decline to issue any Limited Partner Shares and decline to register any transfer of Limited Partner Shares, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Limited Partner Shares by an investor not qualifying as an Eligible Investor; and
- at any time require any Limited Partner whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Limited Partner Shares on the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not legal or beneficial ownership of such Limited Partner's Limited Partner Shares is for an investor not qualifying as an Eligible Investor, or whether such registration would or might result in legal or beneficial ownership of such Limited Partner Shares by an investor not qualifying as an Eligible Investor; and
- decline to accept the vote of any Limited Partner not qualifying as an Eligible Investor at any general meeting of Shareholders of the Company; and
- where it appears to the Company that any Limited Partner not qualifying as an Eligible Investor either alone or in conjunction with any other person is a legal or beneficial owner of Limited Partner Shares, direct such Limited Partner

to sell his Limited Partner Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Limited Partner fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Limited Partner all Limited Partner Shares held by such Limited Partner in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "purchase notice") upon the Limited Partner appearing in the Register as the owner of the Limited Partner Shares to be purchased, specifying the Limited Partner Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

(2) Any such notice may be served upon such Limited Partner by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last registered office known to or appearing in the Register of the Company. The said Limited Partner shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates representing the Limited Partner Shares specified in the purchase notice (if any such certificate(s) exist(s)).

(3) Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Limited Partner shall cease to be the owner of the Limited Partner Shares specified in such notice and its denomination shall be removed from the Register.

(4) The price at which each such Limited Partner Share is to be purchased (the "purchase price") shall be an amount based on the last available Net Asset Value per Share less any service charge as determined by the General Partner.

(5) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Limited Partner Shares normally in the currency fixed by the General Partner for the payment of the redemption price of the Limited Partner Shares and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the Share certificate or certificates specified in such notice. Upon service of the purchase notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Limited Partner Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a Limited Partner under this paragraph, but not collected within a period of five (5) years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(6) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Limited Partner Shares by any person or that the true ownership of any Limited Partner Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the Shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered Shares.

All issued Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the General Partner or by an entity designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each Shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number and Class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

Each Share (General Partner Share or Limited Partner Share) grants the right to one vote at every meeting of Shareholders and as the case may be at separate Class meetings of the holders of Shares of each of the Classes issued.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is such that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholders will not cause the dissolution of the Company

Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

**Art. 9. Transfer of Shares.** Any transfer of Limited Partner Shares by their holder to another person, whether already a holder or not is subject to prior approval from the General Partner which may not be unreasonably withheld.

Transfers of Limited Partner Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the General Partner along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and the written agreement of the General Partner which may not be unreasonably withheld.

The inscription of the transferee in the Register shall result in the transfer of all rights and obligations attached to the transferred Shares.

Any transfer or assignment of Limited Partner Shares is subject to the purchaser or assignee thereof fully and completely assuming in writing prior to the transfer or assignment, all outstanding obligations of the seller under the subscription agreement entered into by the seller.

The Company will not give effect to any transfer of Shares to any investor who may not be considered as an Eligible Investor within the meaning of Article 8 hereof.

**Art. 10. Issue of Shares.** Investors shall be proposed to subscribe to Shares at the occasion of one or more Closings, the terms of which shall be described in the Memorandum.

Payments for subscriptions to Shares shall be made in whole on a Closing or on any other date as determined by the General Partner and as indicated and more fully described in the Memorandum. The modes of payment in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and precised and more fully described in the Memorandum.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum subscription on Closings, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Memorandum.

Shareholders shall have, in proportion to their shareholding a preferential right to subscribe for new Shares to be issued providing that the General Partner may always decide to issue Shares without preferential right and reserve the right to subscribe for a determined issue of Shares to specified Shareholders.

The issue of Shares to investors who are not existing Shareholders will be subject to the approval by the General Partner and provided that the new Shareholders may be qualified as Eligible Investors.

The General Partner may delegate under its responsibility to any of its managers, officers or other duly authorised agents, the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

Any Defaulting Shareholder with respect to any payment for the benefit of the Company (in addition to other remedies available to the Company under applicable law) shall automatically be subject to the following consequences unless such Defaulting Shareholder shall have paid such amounts within five (5) Business Days of receiving notice of default from the General Partner:

(i) the Defaulting Shareholder will become liable to the Company for interest on such unfunded portion at an annual rate of 8% calculated on a daily basis from the payment date specified in the relevant drawdown notice up to the date of payment thereof and any of the expenses reasonably incurred by the General Partner as a result of the default of the Defaulting Shareholder;

(ii) while in default the Defaulting Shareholder will forego any future income or gains realized after the default and such income and gains will be distributed on a pro rata basis to the other Shareholders; and

(iii) while in default the Defaulting Shareholder will lose right to vote at the general meetings of Shareholders.

The Company shall not issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other eligible assets.

**Art. 11. Redemption of Shares.** The Company is a closed-ended company and therefore unilateral redemption requests by the Shareholders may not be accepted by the Company, save otherwise provided for in the Memorandum and the present deed.

Shares may be redeemed on a pro-rata basis between existing Shareholders according to the terms and conditions provided for in the Memorandum.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum.

In addition thereto, the Shares may be redeemed compulsorily if a Shareholder other than the General Partner ceases to be or is found not to be an Eligible Investor within the meaning of Article 8 hereof. Such compulsory redemption shall be made under the conditions set forth in the Memorandum.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy payment of the redemption price in specie to any Shareholder who agrees, by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company and the valuation used shall be confirmed by a special report of the auditor of the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

**Art. 12. Determination of the Net Asset Value.** The Net Asset Value will be determined, under the responsibility of the General Partner, by the central administrative agent designated for that purpose by the Company, in euro (EUR), the Reference Currency, as of each Valuation Date.

The value of the net assets of the Company is equal to the difference between the value of its gross assets and its liabilities.

The value of the Company shall be determined as follows:

I. The assets of the Company shall include:

- 1) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- 2) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);

3) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, private equity interests, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments in a manner not inconsistent with paragraph (a) below with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);

4) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

5) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;

6) the liquidating value of all futures and forward contracts and all call or put options the Company has an open position in;

7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of the assets of Company will be determined strictly in accordance with the EVCA guidelines. For the purpose of illustration only, and subject to the EVCA guidelines which, in case of any discrepancy, shall prevail, the valuation is based on the following rules:

(a) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value shall be determined after making such discount as the General Partner may consider appropriate to reflect the true value thereof;

(b) any transferable security and any money market instrument negotiated or listed on a stock exchange or any other organised market will be valued on the basis of the last known price, unless this price is not representative, in which case the value of such asset will be determined on the basis of its fair value estimated by the General Partner in good faith;

(c) investments in private equity securities and Portfolio Companies other than the securities mentioned above will be valued by or under the responsibility of the General Partner in accordance with the International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV) Guidelines issued by the IPEV Board, the British Venture Capital Association (BVCA) and the French Venture Capital Association (AFIC), as may be amended from time to time;

(d) the value of any other assets of the Company will be determined during the first 12 months on the basis of the acquisition price thereof including all costs, fees and expenses connected with such acquisition. After such 12 months period, or if such acquisition price is not representative, the value of such other assets will be determined on the fair value thereof determined prudently and in good faith.

The General Partner, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, on a consistent basis, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

II. The liabilities of the Company shall include:

1) all loans, bills and accounts payable;

2) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

3) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;

4) an appropriate provision for future taxes which are definite as to their nature and are certain or probable to occur and can be measured with reasonable accuracy, as determined from time to time by the General Partner, and other reserves (if any) authorized and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;

5) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account, without being limited to, all expenses payable to its Investment Advisor, Auditor and accountants, Depositary and its correspondents, central administrative agent, any distributor as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of as the case may be the General Partner and officers and their reasonable out-of-pocket expenses and insurance coverage, fees and expenses for legal, fiscal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses including the costs of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements and the costs of any reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, the costs for the publication of the subscription and as the case may be redemption prices, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and fax. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature, based on an estimated amount payable for yearly or other periods.

III. For the purpose of this Article:

1) Shares of the Company to be redeemed under Article 11 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

2) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the Company shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at such time as determined by the General Partner from time to time; if such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner;

4) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with Luxembourg generally accepted accounting principles (lux GAAP).

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the General Partner or by any entity which the General Partner may appoint, under its responsibility, for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

#### *Net Asset Value per Class and per Share*

The Company will compute the Net Asset Value per Class as follows: the value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value attributable to that Class on that Valuation Date.

The Net Asset Value per Share of a Class on a Valuation Date equals the total Net Asset Value of that Class on that Valuation Date divided by the total number of Shares of that Class then outstanding on that Valuation Date.

The Net Asset Value per each Class as of any Valuation Date shall be submitted to the Shareholders quarterly as disclosed in the Memorandum.

**Art. 13. Suspension of the Determination of the Net Asset Value.** The General Partner may suspend the determination of the Net Asset Value:

a) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable;

b) during any breakdown in the means of information normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price; or

c) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company cannot promptly or accurately be ascertained.

**Art. 14. General Partner.** The Company shall be managed by the General Partner, which assumes the role of managing general partner (associé gérant commandite) of the Company.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as General Partner of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days from his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

In addition, the General Partner may be removed for cause by a general meeting of Shareholders, pursuant to the terms set out at Article 20 hereof. The General Partner cannot be removed without cause.

Any such removal of the General Partner and appointment of a successor general partner shall not be subject to the approval of the General Partner.

**Art. 15. Powers of the General Partner.** The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the General Partner.

The General Partner may appoint investment advisors and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them, and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

**Art. 16. Corporate Signature.** Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the General Partner or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the General Partner.

**Art. 17. Conflict of Interests.** Should any conflict of interests arise, the rules set out in the Memorandum shall apply.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director/manager, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager or officer of the General Partner who serves as a manager/director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Further details are set out in the Memorandum of the Company.

**Art. 18. Depositary.** The Company will enter into a depositary agreement with the Depositary, which is a Luxembourg bank meeting the requirements of the SICAR Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfil the obligations and duties provided for by the SICAR Law.

If the Depositary desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

a) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company; until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders of the Company;

b) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

c) where the Luxembourg Supervisory Authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

**Art. 19. Auditor.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by the Auditor, as appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company.

The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the SICAR Law.

**Art. 20. General Meeting of Shareholders.** The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution of the general meeting of Shareholders shall be validly passed without the consent of the General Partner.

The resolutions of the general meeting of Shareholders whose effect is not the amendment of the present Articles are passed (i) with the approval of a simple majority of the votes cast at the meeting and (ii) subject to the consent of the General Partner.

Any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of amending the present Articles must be passed with (i) a presence quorum of fifty per cent (50%) of the share capital at the first call, and if not obtained, with no quorum requirement for the second call and (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the votes cast and (iii) the consent of the General Partner.

By derogation to the foregoing, the removal of the General Partner for cause and the subsequent amendment of the name of the General Partner in Article 27 hereof shall be passed with (i) a presence quorum of fifty per cent (50%) of the share capital and (ii) the approval of a majority of at least 2/3 (two thirds) of the votes validly cast, without requiring the consent of the General Partner.

Also by derogation to the foregoing, the removal of the General Partner without cause and the subsequent amendment of the name of the General Partner in Article 27 hereof shall be passed with (i) a presence quorum of seventy five per cent (75%) of the share capital and (ii) the approval of a majority of at least 4/5 (four fifths) of the votes validly cast, without requiring the consent of the General Partner.

Each amendment to the present Articles entailing a variation of rights of a Class must be approved by a resolution of the Shareholders' meeting of the Company and of separate meetings of the holders of each Class of Shares.

General meetings of Shareholders shall be convened by the General Partner. The General Partner also shall convene a general meeting of Shareholders upon request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner



setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered Shares.

The annual general meeting shall be held on the last Tuesday of the month of June at 10:00 a.m. at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a manager of the General Partner. Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void.

Notwithstanding the above provisions, any resolution of a meeting of Shareholders to the effect of voluntarily repealing the SICAR status pursuant to the SICAR Law shall be passed with the unanimous vote of all Shareholders of the Company, subject to the prior approval of the Luxembourg supervisory commission in this respect.

**Art. 21. Fiscal Year.** The Company's fiscal year commences on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 22. Annual Report.** The Company shall publish one annual report within a period of six (6) months as of the end of the fiscal year concerned.

**Art. 23. Distributions.** The right to dividends or distribution with respect to the various Classes of Shares as well as the payment of interim dividends are determined by the General Partner and further described in the Memorandum.

No distribution of dividends may be made if as a result thereof the capital of the Company became less than the minimum prescribed by the law, which is of one million Euro (EUR. 1,000,000).

**Art. 24. Change of Terms.** Any change of terms of the Memorandum in relation to the investment policy and objectives, the fee structure or any other feature of the Company that would be constitutive of a change of the rights of the Shareholders shall be subject to, in addition to the approval thereof by the General Partner, the prior approval of the general meeting of the Shareholders subject to (i) the consent of the Shareholders representing seventy five percent (75%) of the share capital and, (ii) the prior approval of the change by the Luxembourg financial supervisory authority.

**Art. 25. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law and the SICAR Law as such laws have been or may be amended from time to time.

**Art. 26. Liquidation.** The Company may at any time, upon proposition of the General Partner, be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities (including the General Partner), appointed by the general meeting of Shareholders (subject to the prior approval of the Luxembourg financial supervisory authority) which shall determine their powers and their compensation.

Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to Shareholders in accordance with the provisions of Article 23 above.

At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be deposited, as soon as feasible, in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg, which shall keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during the duration provided for by law. After this period, the balance will return to the State of Luxembourg.

**Art. 27. Definitions.** Capitalized terms used herein without definition shall have the meaning given to them in the Memorandum.

"Articles" These Articles of incorporation of the Company.

"Auditor" The entity appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company, as defined in the Memorandum.

"Business Day" A day on which banks are generally open for business in Luxembourg.

"Class" Each class of Shares issued by the Company.

"Closing" Date or period - as determined by the General Partner in accordance with the Memorandum- at which investors will be offered to commit to subscribe for Limited Partner Shares.

"Companies Law" The Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

"Company" Catalyst Romania S.C.A. SICAR, organised as a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and registered as a société d'investissement en capital à risque in Luxembourg

"Depository" Luxembourg bank to which the custody of the Company's assets has been entrusted, in compliance with the SICAR Law, as determined in the Memorandum.

"Eligible Investor(s)" Investor(s) eligible to invest in the Company, fulfilling such criteria as set out at Article 8 hereof.

"General Partner" Catalyst Romania GP S.á r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg which is the unlimited liability partner and managing general partner (associé gérant commandite) of the Company, responsible as such for the management of the Company.

"General Partner Share" One Share which has been subscribed by the General Partner in its capacity as unlimited liability partner and managing general partner (associé gérant commandite) of the Company.

"Limited Partner(s)" Limited liability partner(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) of the Company, holder(s) of Limited Partner Shares.

"Limited Partner Share(s)" Share(s) offered for subscription to Eligible Investors, granting to its/(their) holder a Limited Partner (actionnaire commanditaire) status in the Company and entitled to receive such distributions as described in the Memorandum; Limited Partner Shares include (i) Class A Limited Partner Shares and (ii) Class B Limited Partner Shares.

"Net Asset Valué" The net asset value of the Company, each Class and each Share as determined pursuant to Article 12 of these Articles.

"Memorandum" The confidential private placement memorandum of the Company, as amended from time to time.

"Reference Currency" The currency of calculation of the Net Asset Value as determined pursuant to Article 12 hereof.

"Register" The Register of Shareholders of the Company.

"Shareholder" A registered holder of Shares of any Class, i.e. the General Partner or any Limited Partner.

"Share(s)" Share(s) of any Class issued by the Company.

"SICAR Law" The Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as may be amended from time to time

"U.S. Person" Any resident of, or a company or partnership organized under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or an estate or trust other than an estate or trust the income of which comes from sources outside the United States of America and is not includible in gross income for purposes of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of its citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America as from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. Persons or any such other person or persons defined as a "U.S. Person" under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933 or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time. "U.S. Person" as used herein does neither include any subscriber to Limited Partner Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Shares nor any securities dealer who acquires shares with a view to their distribution in connection with an issue of Limited Partner Shares by the Company.

"Valuation Date" Business Day as of which the Net Asset Value is calculated, as determined in the Memorandum, it being however understood that there shall be at least one Valuation Date per fiscal year.

#### *Subscription and Payment*

The share capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed Shares
1. Catalyst Romania GP S.a r.l. . . . . .	one (1) General Partner Share
2. 3TS Capital Partners Ltd. . . . . .	thirty (30) Class A Limited Partner Shares

Upon incorporation, all Shares subscribed were fully paid-up, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2012.

The first general annual meeting of Shareholders shall be held in 2013.

The first annual report of the Company will be dated December 31<sup>st</sup> 2012.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Law, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

### Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 3,000.-.

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders have resolved that:

#### First Resolution

The registered office of the Company shall be at 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Second Resolution

The independent auditor for the Company shall be KPMG Luxembourg S.à r.l., having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The term of office of the auditor shall be for one year and shall be renewed by the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of December 31st, 2012.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le onze juillet,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Catalyst Romania GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg,

représentée par, M. José Ignacio Pascual, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 10 juillet 2012.

2) 3TS Capital Partners Ltd., une société constituée sous les lois de Finlande, ayant son siège social à Itämerentori 2 FIN-00180 Helsinki, Finlande,

représentée par M. José Ignacio Pascual, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 10 juillet 2012 .

Lesquelles procurations, rédigées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte et soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesquels comparants, en vertu de leurs capacités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentant d'établir l'acte d'enregistrement d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, qualifiée de société d'investissement à capital à risque (SICAR) qu'ils déclarent organisée entre eux et les Statuts tels que stipulés ci-après:

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il est formé par les présents Statuts entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions de la Société créées ci-après, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable, qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de Catalyst Romania S.C.A. SICAR.

La Société sera soumise à la Loi SICAR.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Munsbach, commune de Schuttrange, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être créé, sur décision de l'Associé Gérant Commandité (tel que défini ci-dessous), des succursales, filiales ou autres bureaux, tant au Grand Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger. Le siège social pourra être transféré dans la même commune sur simple décision de l'Associé Gérant Commandité.

Au cas où l'Associé Gérant Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la facilité de communication entre ce siège et l'étranger, ont eu lieu ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée. Elle prendra fin le douzième anniversaire de sa constitution, à moins que l'assemblée générale extraordinaire des Actionnaires ne modifie les présents statuts, afin d'étendre la durée vie de la Société, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires votée avec (i) un quorum de présence de cinquante pour cent (50%) des actions lors de la première convocation et, s'il n'est pas atteint, sans

quorum de présence sur seconde convocation, et (ii) l'approbation d'une majorité de trois quarts (3/4) des votes valablement exprimés par les Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, sans que le vote favorable de l'Associé Gérant Commandité ne soit nécessaire.

La Société peut être liquidée à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts.

**Art. 4. Objet.** L'objet de la Société est le placement des fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR et la circulaire de la CSSF n°06/241

Par ailleurs, la Société pourra prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi SICAR.

**Art. 5. Responsabilité.** L'Associé Gérant Commandité est indéfiniment et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées au moyen des actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

**Art. 6. Détermination des objectifs et des politiques d'investissement.** L'Associé Gérant Commandité devra déterminer les objectifs et les politiques d'investissement de la Société ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, telle que déterminée dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations en vigueur.

Tout changement des objectifs et politiques d'investissement de la Société telles que définies dans le Mémoire seront sujettes à l'accord préalable de l'assemblée générale des Actionnaires, décidant dans les conditions déterminées à l'Article 24 des présents Statuts.

#### **Art. 7. Capital Social.**

(a) Le capital de la Société sera représenté par des Actions sans mention de valeur, et sera à tout moment égal à la somme des actifs nets de la Société, établis conformément à l'Article 12 des présents Statuts. Le capital minimum de la Société, qui doit être atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date d'agrément de la Société en tant que société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la loi luxembourgeoise, est d'un million euros (EUR 1.000.000.-).

(b) Le capital social de la Société sera représenté par les Classes suivantes, sans mention de valeur:

(i) "Action d'Associé Gérant Commandité": une (1) Action souscrite par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'associé commandité de la Société;

(ii) "Actions de Commanditaire de Catégorie A": Actions souscrites par les Actionnaires Commanditaires, donnant droit à de telles distributions que décrites dans le Mémoire; et

(iii) "Actions de Commanditaire de Catégorie B": Actions souscrites par les Actionnaires Commanditaires, donnant droit à des distributions incluant un droit de recevoir un catch-up et à un carried interest, tels que décrits dans le Mémoire.

Les Catégories d'Actions pourront être, à la discrétion de l'Associé Gérant Commandité, d'une ou plusieurs séries dont les caractéristiques, les termes et les conditions seront établis par l'Associé Gérant Commandité et insérés dans le Mémoire.

L'Associé Gérant Commandité peut créer des Catégories et/ou séries d'Actions supplémentaires conformément aux dispositions et sous réserve des exigences de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

(c) La Société a été constituée avec un capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000.-), divisé en une (1) Action d'Associé Gérant Commandité et trente (30) Actions de Commanditaire de Catégorie A sans valeur nominale. A la constitution, les Actions ont été intégralement libérées.

(d) L'Associé Gérant Commandité est autorisé, conformément l'Article 10 des présents Statuts et aux dispositions du Mémoire, à émettre un nombre illimité d'Actions dans les Catégories/séries d'Actions existantes ou dans des Catégories/séries d'Actions qui seront créées, sans réserver aux Actionnaires existants un droit de souscription préférentiel de souscrire les Actions à émettre.

**Art. 8. Actions.** Les Actions de la Société sont exclusivement réservées aux Investisseurs Eligibles, c.à.d. aux investisseurs qui:

1. peuvent être qualifiés d'investisseur averti selon l'Article 2 de la loi SICAR, c.à.d. un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ainsi que tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes:

- il a déclaré par écrit son adhésion au statut d'investisseur averti et

- il investit un minimum de 125.000 euros (ou son équivalent dans une autre devise) dans la Société, ou

- il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la directive 2006/48/CE, d'une société d'investissement au sens de la directive 2004/39/CE ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque.

Cette restriction ne s'applique pas aux pas aux dirigeants et autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

et

2. qui ne sont pas des personnes (i.e. personne physique, firme ou société) dont la possession ou la détention d'Actions de la Société peut être préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner une violation légale ou réglementaire, luxembourgeoise ou étrangère, ou s'il en résultait que la Société serait soumise à des lois autres que luxembourgeoises (y compris, mais sans limitation, les lois fiscales).

La Société doit:

- refuser l'émission d'Actions de Commanditaire et l'inscription du transfert d'Actions de Commanditaire lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété légale ou économique d'Actions à un investisseur ne pouvant pas être qualifié d'Investisseur Eligible; et

- à tout moment, demander à tout Actionnaire Commanditaire figurant au Registre, ou à toute autre personne qui demande d'y faire inscrire le transfert d'Actions de Commanditaire, de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si les Actions de Commanditaire de cet Actionnaire Commanditaire appartiennent ou vont appartenir économiquement à un investisseur ne pouvant pas être considéré comme étant un Investisseur Eligible ou si cette inscription au registre peut conduire à faire acquérir à un investisseur ne pouvant pas être qualifié d'Investisseur Eligible la propriété économique de ces Actions de Commanditaire; et

- refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de tout Actionnaire Commanditaire ne pouvant pas être qualifié d'Investisseur Eligible; et

- s'il apparaît à la Société qu'un Actionnaire Commanditaire ne pouvant pas être qualifié d'Investisseur Eligible, seul ou ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire ou le bénéficiaire économique d'Actions de Commanditaire, la Société pourra enjoindre cet Actionnaire Commanditaire de vendre ses Actions de Commanditaire endéans les trente (30) jours suivant le préavis. Si cet Actionnaire Commanditaire refuse d'obtempérer à l'injonction, la Société pourra procéder ou faire procéder au rachat forcé de l'ensemble des Actions de Commanditaire détenues par cet Actionnaire Commanditaire, en respectant la procédure suivante:

(1) La Société enverra un second préavis (ci-après "avis de rachat") à l'Actionnaire Commanditaire apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des Actions de Commanditaire à racheter; l'avis de rachat spécifiera les Actions de Commanditaire à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

(2) L'avis de rachat sera envoyé à l'Actionnaire Commanditaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans le Registre de la Société. L'Actionnaire Commanditaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats d'Action représentant les Actions de Commanditaire spécifiées dans l'avis de rachat (si un tel / de tels certificat(s) existe(nt)).

(3) Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'Actionnaire Commanditaire en question cessera d'être propriétaire des Actions de Commanditaire spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du Registre.

(4) Le prix auquel chaque Action de Commanditaire sera rachetée (ci-après "prix de rachat") sera basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible, déduction faite des commissions de service déterminées par l'Associé Commandité Gérant.

(5) Le paiement du prix de rachat à l'ancien propriétaire sera effectué auprès de l'ancien propriétaire des Actions de Commanditaire en question en la monnaie fixée par l'Associé Commandité Gérant pour le paiement du prix de rachat des Actions de Commanditaire et sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (tel que spécifié dans l'avis de rachat), après détermination finale du prix de rachat suite à la remise du ou des certificats indiqués dans l'avis de rachat. Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions de Commanditaire ou n'importe laquelle de celles-ci, ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf son droit de recevoir le prix de rachat (sans intérêt) de la banque après remise effective du ou des certificats d'Action. Tous les fonds à recevoir par un Actionnaire Commanditaire au titre de ce paragraphe et non réclamés dans les cinq (5) ans de la date spécifiée dans l'avis de rachat ne pourront plus être réclamés et reviendront à la Société. L'Associé Commandité Gérant aura tout pouvoir pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(6) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé aux motifs qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des Actions de Commanditaire dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions de Commanditaire était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Toutes les Actions seront émises sous forme nominative.

La propriété des Actions nominatives s'établit par une inscription sur le Registre.

Toutes les Actions de la Société émises doivent être enregistrées dans le Registre tenu par l'Associé Gérant Commandité ou par une entité désignée par la Société à cet effet et le Registre renseigne le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile, le nombre et la Catégorie d'Actions qu'il détient, et les références bancaires.

A défaut de communication écrite en sens contraire, la Société peut considérer l'information contenue dans le Registre comme exacte et à jour et peut notamment utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des communications et informations ainsi que les références bancaires y inscrites pour tout paiement.

Chaque Action (Action d'Associé Gérant Commandité ou Action de Commanditaire) donne un droit de vote à chaque assemblée générale d'Actionnaires et, le cas échéant, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions de chaque Catégorie.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. En cas de propriété conjointe d'une ou plusieurs Action(s) ou si la propriété de telles Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s).

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois décimales. De telles fractions ne confèrent pas de droit de vote mais donneront des droits proportionnels à la fraction d'une Action qu'elles représentent sauf si leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, auquel cas il leur sera conféré un droit de vote.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Actionnaires ne met pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 9. Transfert des Actions.** Les Actions de Commanditaire ne peuvent être transférées par leur détenteur à une autre personne, déjà détentrice ou non d'Actions, qu'avec l'accord préalable de l'Associé Gérant Commandité, lequel ne doit pas refuser un tel accord sans juste motif.

Les transferts d'Actions de Commanditaire seront effectués par l'inscription du transfert dans le Registre sur délivrance préalable à la Société du formulaire de transfert fourni par l'Associé Gérant Commandité, accompagné de tous les autres documents de transfert exigés par la Société, et d'un accord écrit de l'Associé Gérant Commandité, qui ne doit pas être refusé sans juste motif.

L'inscription du cessionnaire dans le Registre entraînera le transfert de tous les droits et obligations attachés aux Actions ainsi transférées.

Tout transfert d'Actions de Commanditaire sera soumis à l'obligation pour l'acheteur ou le cessionnaire de signer un écrit préalable l'engageant à assumer complètement toutes les obligations encourues par le vendeur en vertu du contrat de souscription signé par le vendeur.

La Société ne donnera effet à aucun transfert d'Actions à un investisseur qui ne se qualifierait pas d'Investisseur Eligible au sens de l'Article 8 des présents statuts.

**Art. 10. Emission d'Actions.** Les investisseurs se verront proposer de souscrire des Actions à l'occasion d'une ou plusieurs Clôtures, dont les termes seront indiqués dans le Mémoire.

Le paiement du prix de souscription des Actions sera effectué en totalité lors d'une Clôture ou à toute autre date déterminée par l'Associé Gérant Commandité et précisée dans le Mémoire. Les modes de paiement du prix de ces souscriptions seront déterminés par l'Associé Gérant Commandité et plus amplement détaillés dans le Mémoire.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes autres conditions de souscription telles que des minimums d'engagement lors des Clôtures, des intérêts moratoires ou des restrictions à la propriété. De telles conditions seront indiquées et plus amplement détaillées dans le Mémoire.

Les Actionnaires auront, en proportion des Actions détenues dans la Société, un droit préférentiel de souscription pour toutes nouvelles Actions émises, sauf si l'Associé Gérant Commandité décide d'émettre des Actions sans droit préférentiel et réserve ainsi le droit de souscrire pour une émission déterminée d'Actions à des Actionnaires spécifiques ou des tiers.

L'émission d'Actions destinées à des non-Actionnaires ne peut se faire qu'avec l'agrément de l'Associé Gérant Commandité et sous réserve que les nouveaux Actionnaires puissent être qualifiés Investisseurs Eligibles.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer sous sa responsabilité à l'un de ses gérants, fondés de pouvoirs ou autres agents autorisés, le pouvoir d'accepter les souscriptions pour de nouvelles Actions, d'en recevoir le paiement et de les délivrer.

Tout Actionnaire Défaillant s'exposera automatiquement (en plus des autres recours dont dispose la Société en vertu des lois applicables) aux conséquences suivantes, sauf s'il règle les sommes dues dans les cinq (5) Jours Ouvrables suivant la réception de l'avis de défaillance envoyé par l'Associé Gérant Commandité:

(i) l'Actionnaire Défaillant sera tenu de payer à la Société des intérêts sur la portion non payée à un taux annuel de 8%, calculés sur une base quotidienne sur une période débutant à la date de paiement spécifiée dans l'avis d'appel de fonds concerné jusqu'à la date de son paiement, ainsi que tout frais raisonnablement encouru par l'Associé Gérant Commandité en raison du défaut de l'Actionnaire Défaillant;

(ii) tant qu'il sera en défaut de paiement l'Actionnaire Défaillant ne touchera plus aucun revenu ou plus-value futurs réalisés après le défaut de paiement et ces revenus ou plus-values seront distribués proportionnellement aux autres Actionnaires; et

(iii) tant qu'il sera en défaut de paiement, l'Actionnaire Défaillant perdra le droit de vote à l'assemblée générale des Actionnaires.

La Société n'émettra pas d'Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières ou autres actifs éligibles.

**Art. 11. Rachat des Actions.** La Société est de type fermé, et par conséquent les demandes unilatérales de rachat par les Actionnaires ne peuvent pas être acceptées par la Société, sauf indication contraire dans le Mémoire et les présents Statuts.

Les Actions peuvent être rachetées sur une base proportionnelle entre les Actionnaires existants conformément aux modalités prévues dans le Mémoire.

Les rachats auront lieu conformément aux principes prévus dans le Mémoire.

En outre, les Actions peuvent être rachetées de manière forcée si un Actionnaire, autre que l'Associé Gérant Commandité, cesse d'être, ou se trouve ne pas être, un Investisseur Eligible au sens de la l'Article 8 des présents Statuts. Dans ce cas, le rachat forcé aura lieu aux conditions prévues dans le Mémoire.

La Société aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat à chaque Actionnaire y consentant par l'attribution en nature à l'Actionnaire d'investissements provenant du portefeuille titres de la Société d'une valeur égale à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoirs à transférer dans cette hypothèse seront déterminés sur une base équitable et raisonnable et sans porter préjudice aux intérêts des autres Actionnaires de la Société. L'évaluation dont il sera fait usage devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

**Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** La Valeur Nette d'Inventaire sera déterminée, sous la responsabilité de l'Associé Gérant Commandité, par l'agent administratif central désignée par la Société à cet effet, en euros (EUR), la Devise de Référence, eu égard à chaque Date d'Évaluation.

La valeur nette des actifs de la Société est égale à la différence entre la valeur de ses actifs bruts et de ses engagements.

L'évaluation de la Société est déterminée de la façon suivante:

I. Les avoirs de la Société comprendront:

- 1) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts encourus ou échus;
- 2) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les produits de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été encaissé);
- 3) toutes les obligations, certificats de dépôt, titres, actions, parts, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et valeurs mobilières, instruments financiers et avoirs similaires qui sont la propriété ou souscrites par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements d'une manière consistante avec le paragraphe (a) ci-dessus en considération des fluctuations de la valeur de marché des titres causée par l'achat et la vente ex-dividendes, ex-droits, ou par des pratiques similaires);
- 4) tous les dividendes en nature, dividendes en espèces et distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
- 5) tous les intérêts encourus sur toute valeur productive d'intérêts qui est la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces valeurs;
- 6) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme ou à livraison différée et toutes les options d'achat et de vente pour lesquelles la Société détient une position ouverte;
- 7) tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur des actifs de la Société sera déterminée en stricte conformité avec les directives EVCA. À des seules fins d'illustration et sous réserve des directives EVCA qui prévaudront en cas de différence, l'évaluation est basée sur les règles suivantes:

(a) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance tels que précités et non encore reçus sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat à l'Associé Gérant Commandité en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

(b) toutes valeurs mobilières et tous instruments du marché monétaire négociés ou cotés en bourse ou sur un autre marché organisé sont évalués sur la base du dernier prix disponible, à moins que celui-ci ne soit pas représentatif, auquel cas la valeur de tels actifs sera déterminée sur la base de leur juste valeur que l'Associé Gérant Commandité estimera avec bonne foi;

(c) les investissements dans des titres de private equity et Sociétés en Portefeuille (Portfolio Companies) autres que les valeurs mobilières mentionnées ci-dessus seront évaluées par l'Associé Gérant Commandité ou sous la responsabilité de celui-ci conformément aux directives "International Private Equity and Venture Capital Valuation (IPEV) Guidelines" émises par le conseil de l'IPEV, aux méthodes d'évaluation de l'association britannique du capital investissement (BVCA) et de l'association française des investisseurs en capital (AFIC), telles que modifiées en temps opportun;

(d) la valeur de tout autre actif de la Société sera déterminée au cours des 12 premiers mois sur la base de son prix d'acquisition, y compris l'ensemble des coûts, frais et dépenses liés à cette acquisition. Après cette période de 12 mois ou si le prix d'acquisition n'est pas représentatif, la valeur de tout autre actif sera déterminée sur la base de leur juste valeur et déterminé de manière prudentielle et avec bonne foi.

L'Associé Gérant Commandité peut, à son entière discrétion mais de manière cohérente, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère que cette évaluation reflète de manière plus fidèle la juste valeur d'un avoir de la Société.

II. Les engagements de la Société comprendront:

- 1) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;
- 2) tous les intérêts encourus sur les emprunts de la Société (y compris les commissions d'engagement encourues en rapport avec ces emprunts);
- 3) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés;
- 4) une provision appropriée pour impôts futurs qui sont définis selon leur nature et dont il est certain ou probable qu'ils naissent et puissent être mesurés avec précision raisonnable, fixée périodiquement par l'Associé Gérant Commandité et, le cas échéant, tout autre montant que l'Associé Gérant Commandité pourra considérer comme une provision appropriée par rapport à tout engagement éventuel de la Société;
- 5) tous autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit renseignés conformément à des principes comptables généralement acceptés. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle qui comprendront mais qui ne se limiteront pas aux frais de constitution, commissions payables au Conseiller en Investissement, frais et commissions payables au Réviseur et aux comptables, au Dépositaire et à ses correspondants, à l'agent d'administration centrale, à l'agent de domiciliation, à tout distributeur ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération de l'Associé Gérant Commandité et, le cas échéant, des fondés de pouvoir ainsi que les dépenses encourues par l'Associé Gérant Commandité au cours de l'accomplissement de ses devoirs et ses débours raisonnables et frais d'assurance, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique, fiscale et la révision des comptes annuels de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement et de maintien de l'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger, les frais d'information et de publication et de rapport aux Actionnaires incluant les frais de préparation, d'impression, de traduction, de publicité et de distribution des prospectus, memoranda explicatifs, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais de rapports pour les Actionnaires, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, les coûts de publication des prix d'émission, de conversion, s'il y a lieu, et de rachat et toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les intérêts, les agios, frais de courtage, les frais postaux, de téléphone et de fax. La Société peut provisionner des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. Pour les besoins de cet Article:

- 1) les Actions en voie de rachat par la Société conformément à l'Article 11 des présents Statuts seront considérées comme Actions émises et existantes jusqu'à immédiatement après l'heure, fixée par l'Associé Gérant Commandité, de la Date d'Evaluation à laquelle l'évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérées comme engagement de la Société;
- 2) les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par l'Associé Gérant Commandité, de la Date d'Evaluation à laquelle l'évaluation est faite, et leur valeur sera, à partir de ce moment, traitée comme créance de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé;
- 3) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence de la Société seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur au moment déterminé périodiquement par l'Associé Gérant Commandité; si ce taux n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne foi ou selon les procédures établies par l'Associé Gérant Commandité;
- 4) à chaque Date d'Evaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:
  - d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;
  - de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue à la Date d'Evaluation, leur valeur sera estimée par la Société.

Toute règle d'évaluation et de détermination devra être interprétée et faite en accord avec les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, chaque décision prise lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par l'Associé Gérant Commandité ou par une quelconque entité désignée par l'Associé Gérant Com-



mandité, sous sa responsabilité, pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

#### Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie et par Action

La Société calculera la Valeur Nette d'Inventaire par Catégorie comme suit: la valeur totale des droits aux distributions et au portefeuille attribués à une Catégorie en particulier à une Date d'Évaluation donnée, diminuée des engagements attribuables à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation correspondra à la Valeur Nette d'Inventaire totale de ladite Catégorie à cette Date d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une Catégorie à une Date d'Évaluation correspond à la Valeur Nette d'Inventaire totale de cette Catégorie à cette Date d'Évaluation divisée par le nombre total des Actions de cette Catégorie en circulation à cette Date d'Évaluation.

La Valeur Nette d'Inventaire de chaque Catégorie à une quelconque Date d'Évaluation sera mise à la disposition des Actionnaires tous les trois mois suivant la manière indiquée dans le Mémoire.

**Art. 13. Suspension du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.** L'Associé Gérant Commandité peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire:

- a) lorsqu'il existe une situation d'urgence dans laquelle il est impossible pour la Société de disposer ou d'évaluer une partie substantielle de ses avoirs;
- b) lorsque les moyens de communication qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements ou les cours en bourse ou sur un autre marché sont hors service;
- c) lorsque, pour toute autre raison, les prix des investissements détenus par la Société ne peuvent pas être constatés rapidement ou avec précision.

**Art. 14. Associé Gérant Commandité.** La Société sera gérée par l'Associé Gérant Commandité, qui assure le rôle d'associé gérant commandité de la Société.

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou de toute autre situation permanente empêchant l'Associé Gérant Commandité d'agir comme associé gérant commandité de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée si un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, est désigné pour effectuer les actes urgents ou simplement administratifs, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit convoquée, dans les quinze (15) jours de la désignation de l'administrateur. Au cours de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront désigner, en accord avec le quorum et la majorité requis pour la modification des présents Statuts, un remplaçant à l'Associé Gérant Commandité. Si ladite désignation n'a pas lieu, la Société sera dissoute et liquidée.

Par ailleurs, l'assemblée générale des Actionnaires peut révoquer l'Associé Gérant Commandité pour cause, dans les conditions décrites à l'Article 20 des présents Statuts. L'Associé Gérant Commandité ne peut être révoqué sans cause.

La révocation de l'Associé Gérant Commandité et la désignation d'un remplaçant à l'Associé Gérant Commandité ne seront pas soumises à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

**Art. 15. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité.** L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts, sont de la compétence de l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité peut désigner des conseillers en investissement et des gestionnaires, de même que tout autre agent administratif ou de gestion. L'Associé Gérant Commandité peut conclure des contrats avec de telles personnes physiques ou morales pour l'accomplissement de leurs services, la délégation de pouvoirs et la détermination de la rémunération supportée par la Société.

**Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des tiers.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle de l'Associé Gérant Commandité ou par la/les signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) auxquelles l'Associé Gérant Commandité aura délégué pareil pouvoir.

**Art. 17. Conflit d'Intérêts.** En cas de survenance de tout conflit d'intérêts, les règles prévues dans le Mémoire trouveront à s'appliquer.

Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être invalidés par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un gérant/administrateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Tout gérant/administrateur ou collaborateur de l'Associé Gérant Commandité agissant comme gérant/administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut un contrat ou entre en relation, ne pourra pas, en raison d'un tel lien avec telle autre société ou entreprise, être empêché d'examiner et de voter ou d'agir sur de tels sujets en lien avec tel contrat ou telle affaire.

Pour plus de détail se référer au Mémoire.

**Art. 18. Dépositaire.** La Société conclura un contrat de dépôt avec le Dépositaire, lequel est un établissement bancaire luxembourgeois répondant aux conditions prévues par la Loi SICAR.

Les valeurs, les espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront déposés auprès ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi SICAR.

Si le Dépositaire désire résilier le contrat de dépôt, l'Associé Gérant Commandité devra faire diligence de trouver un dépositaire remplaçant dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet de la résiliation. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prendront fin:

- a) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société
- b) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;
- c) lorsque l'Autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

**Art. 19. Réviseur.** Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par le Réviseur, tel que nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

Le Réviseur accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi SICAR.

**Art. 20. Assemblées Générales des Actionnaires.** L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, étant entendu que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par l'Associé Gérant Commandité.

Les résolutions de l'assemblée générale des Actionnaires n'ayant pas pour effet de modifier les présents statuts sont (i) prises à la majorité simple des votes exprimés lors de l'assemblée et (ii) soumises à l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doit être prise avec (i) un quorum de cinquante pour cent (50%) du capital social lors de la première convocation et si ce quorum n'a pas pu être obtenu, la résolution sera prise sans quorum de présence lors de la deuxième convocation avec (ii) l'approbation de la majorité des deux-tiers (2/3) des votes exprimés et (iii) le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Par dérogation à ce qui précède, la révocation de l'Associé Gérant Commandité pour cause et la modification subséquente du nom de l'Associé Gérant Commandité à l'Article 27 des présents Statuts seront validées avec (i) un quorum de cinquante pour cent (50%) du capital social et (ii) l'approbation des votes représentant une majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des voix valablement émises, sans que le consentement de l'Associé Gérant Commandité ne soit requis.

Par dérogation à ce qui précède, la révocation de l'Associé Gérant Commandité pour cause et la modification subséquente du nom de l'Associé Gérant Commandité à l'Article 27 des présents Statuts seront validées avec (i) un quorum de soixante quinze pour cent (75%) du capital social et (ii) l'approbation des votes représentant une majorité d'au moins 4/5 (quatre cinquième) des voix valablement émises, sans que le consentement de l'Associé Gérant Commandité ne soit requis.

Toute modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie doit être approuvée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et par une assemblée distincte des détenteurs de la Catégorie d'Actions concernée.

L'assemblée générale des Actionnaires de la Société est convoquée par l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité convoquera également une assemblée générale des Actionnaires sur la demande d'Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social. Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des Actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des Actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit le dernier mardi du mois de juin à 10 heures, au siège social de la Société ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunira le premier Jour Ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut agir à une assemblée générale en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Gérant Commandité. Les Actionnaires qui prennent

part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont réputés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Tout Actionnaire peut voter à l'aide de bulletins de vote envoyés par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'Actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni un vote en faveur, ni un vote contre, ni une abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Nonobstant les dispositions ci-dessus, une résolution d'une assemblée des Actionnaires ayant pour effet l'annulation volontaire des statuts de la SICAR en vertu de la loi SICAR doit être passée à l'unanimité des votes de tous les Actionnaires de la Société, soumis à l'autorisation préalable de la Commission de Supervision du Luxembourg.

**Art. 21. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année.

**Art. 22. Rapport Annuel.** La Société publie un rapport annuel audité dans les six (6) mois à compter de la fin de l'exercice social concerné.

**Art. 23. Distributions.** Les droits aux dividendes ou distribution concernant les diverses Catégories d'Actions, ainsi que l'attribution d'acomptes sur dividendes, sont déterminés par l'Associé Gérant Commandité et plus amplement décrits dans le Mémoire.

Aucune distribution de dividendes ne pourra être effectuée entraînant une réduction du capital de la Société en deçà du minimum requis par la loi, à savoir un million d'Euros (EUR. 1.000.000).

**Art. 24. Changement de Conditions.** Tout changement des conditions du Mémoire relatif à la politique et objectifs d'investissement, à la structure des frais ou à toute autre caractéristique qui serait constitutif d'un changement des droits des Actionnaires sera soumis, en plus de l'accord de l'Associé Commandité, à l'accord préalable de l'assemblée générale des Actionnaires et sujet à (i) l'accord des Actionnaires représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social et à (ii) l'accord préalable du changement par l'autorité de surveillance financière luxembourgeoise.

**Art. 25. Loi applicable.** Toutes les matières non régies par les présents statuts seront soumises aux dispositions de la Loi sur les Sociétés Commerciales et de la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

**Art. 26. Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires sous réserve du respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts.

La liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales (y compris l'Associé Gérant Commandité), nommés par l'assemblée générale des Actionnaires (sous réserve de l'accord préalable de l'autorité de surveillance financière luxembourgeoise) qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera en conformité avec la loi luxembourgeoise applicable. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 23 ci-avant.

Au terme de la procédure de liquidation de la Société, tout montant qui n'aurait pas été demandé par les Actionnaires sera versé, aussitôt que possible, à la Caisse de Consignation de Luxembourg, qui le gardera disponible pour le bénéfice des Actionnaires concernés pendant la durée prévue par la loi. Au terme de cette période, le solde sera reversé à l'Etat du Luxembourg.

**Art. 27. Définitions.** "Action (s) "Action(s) émise(s) par la Société.

"Action d'Associé Gérant Commandité" Action souscrite par l'Associé Gérant Commandité en sa qualité d'associé à responsabilité illimitée et associé gérant commandité de la Société.

"Action(s) de Commanditaire" Action(s) pouvant être souscrite(s) par des Investisseurs Eligibles, octroyant à leur détenteur la qualité d'Actionnaire Commanditaire de la Société et donnant droit à de telles distributions que décrites dans le Mémoire; les Actions de Commanditaire comprennent (i) les Actions de Commanditaire de Catégorie A et (ii) les Actions de Commanditaire de Catégorie B.

"Actionnaire" Un détenteur d'Actions en nom de toute Classe, c.à.d. l'Associé Gérant Commandité ou tout Actionnaire Commanditaire.

"Actionnaire(s) Commanditaire" Actionnaire(s) commanditaire(s) de la Société, détenteur(s) d'Actions de Commanditaire.

"Associé Gérant Commandité" Catalyst Romania GP S.à r.l., une société de droit luxembourgeois qui est l'associé à responsabilité illimitée et associé gérant commandité de la Société, responsable en tant que tel de la gestion de la Société.

"Catégorie" Toute catégorie d'Actions émises par la Société.

"Clôture" Date - déterminée par l'Associé Gérant Commandité en conformité avec le Mémoire-mémorandum - à laquelle les investisseurs se verront donner la possibilité de s'engager à souscrire des Actions de Commanditaire.

"Date d'Evaluation" Jour Ouvrable eu égard auquel est calculée la Valeur Nette d'Inventaire, tel que déterminé dans le Mémoire-mémorandum, étant cependant compris qu'il devrait y avoir au moins une date d'Evaluation par exercice social.

"Dépositaire" Etablissement bancaire luxembourgeois auquel la garde des actifs de la Société a été confiée, conformément à la Loi SICAR, tel que défini dans le Mémoire-mémorandum.

"Devise de Référence" La devise de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire telle que déterminée à l'Article 12 des présents Statuts.

"Investisseur(s) Eligible(s)" Investisseur(s) éligible à investir dans la Société, remplissant les critères exposés à l'Article 8 des présents Statuts.

"Jour Ouvrable" Un jour où les banques sont ouvertes dans le cadre normal de leurs activités à Luxembourg.

"Loi SICAR" Loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR), telle que modifiée.

"Loi sur les Sociétés Commerciales" Loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

"Mémoire-mémorandum" Le confidential private placement memorandum de la Société, tel que modifié en temps utile.

"Registre" le registre des Actionnaires de la Société

"Ressortissant des Etats-Unis" Tout résident des Etats-Unis d'Amérique, ou toute société ou association organisée ou établie sous les lois d'un Etat, territoire ou possession des Etats-Unis, ou une succession ou un trust autre qu'une succession ou un trust dont le revenu provient de sources situées hors des Etats-Unis d'Amérique et n'est pas à inclure dans le revenu global pour déterminer l'impôt américain sur le revenu payable par cette succession ou ce trust ou toute firme, société ou autre entité indépendamment de sa nationalité, de son domicile, de sa situation ou de sa résidence, si d'après les lois sur l'impôt sur le revenu en vigueur à ce moment aux Etats-Unis d'Amérique, leur propriété pourrait être attribuée à un ou plusieurs ressortissants des Etats-Unis d'Amérique ou à toute(s) autre(s) personne(s) considérée(s) comme ressortissant(s) des Etats-Unis d'Amérique selon la "Régulation S" promulguée par le "United States Securities Act" de 1933 ou selon le "United States Internal Revenue Code" de 1986, tels que modifiés. Les termes "Ressortissant des Etats-Unis" tels qu'utilisés dans les présents Statuts n'incluent ni les souscripteurs d'Actions de Commanditaire de la Société émises à l'occasion de la constitution de la Société pendant que tel souscripteur détient telles Actions, ni les marchands de valeurs mobilières qui acquièrent des Actions avec l'intention de les distribuer à l'occasion d'une émission d'Actions de Commanditaire par la Société.

"Réviseur" Réviseur d'entreprises agréé de la Société, tel que défini dans le Mémoire-mémorandum.

"Statuts" Les présents statuts de la Société.

"Société" Catalyst Romania S.C.A. SICAR, constituée en tant que société en commandite par actions et qualifiée de société d'investissement en capital à risque à Luxembourg.

"Valeur Nette d'Inventaire" La valeur nette d'inventaire de la Société, de chaque Catégorie et de chaque Action, telle que déterminée conformément à l'Article 12 des présents Statuts.

#### *Souscription et Paiement*

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'Actions souscrites
1. Catalyst Romania GP S.à r.l. ....	une (1) Action d'Associé Gérant Commandité
2. 3TS Capital Partners Ltd. ....	trente (30) Actions Ordinaires de Catégorie A

A la constitution les Actions ont été entièrement libérées, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale des Actionnaires se tiendra en 2013.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté de 31 décembre 2012.

#### *Dépenses*

Les dépenses, coûts, frais et charges de quelque nature que ce soit et qui seront mis à charge de la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.000,-

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée générale des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

*Première Résolution*

Le siège social de la Société est établi au 9a, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

*Seconde Résolution*

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société est KPMG Luxembourg S.à r.l ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Le mandat donné au Réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état civil et demeure, les comparants ont tous signé le présent acte avec le notaire,

Signé: J. I. PASCUAL et H. HELLINCKX

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2012. Relation: LAC/2012/33774. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093167/1087.

(120129787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

**Lux-Transport, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 4-6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 19.008.

- 1) Die Geschäftsführer der LUX-TRANSPORT, 4-6, Rue de l'Industrie, L-8399 Windhof registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg („RCSL“) unter der Nummer B 19008; und
- 2) Die Geschäftsführer der Spedition Weinreuter GmbH, Karl-Wüst-Str.4, D-74076 Heilbronn registriert im Handelsregister Stuttgart unter der Nummer HRB 106798 (zusammen mit der LUX-TRANSPORT, die „Gesellschaften“), beschließen folgenden gemeinsamen Verschmelzungsplan den Gesellschaftern der Gesellschaften zur Zustimmung vorzulegen:

**I. Vorbemerkung**

Die LUX-TRANSPORT mit Sitz in Windhof hat ein voll eingezahltes Stammkapital in Höhe von EUR 400.000,-, eingeteilt in 16.000 Geschäftsanteile von je € 25,00, die sämtlich gehalten werden von der e-log european logistics GmbH mit Sitz in Heilbronn, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Stuttgart unter HRB 108043.

Die Spedition Weinreuter GmbH mit Sitz in Heilbronn hat ein voll eingezahltes Stammkapital in Höhe von EUR 225.000,00 -, eingeteilt in 2 Geschäftsanteile, die sämtlich von der vorgenannten LUX-TRANSPORT gehalten werden.

Die Geschäftsführer der LUX-TRANSPORT und der Spedition Weinreuter GmbH stellen den folgenden **VERSCHMELZUNGSPLAN**

auf, in dem die Spedition Weinreuter GmbH (als übertragende Gesellschaft) auf die LUX-TRANSPORT (als übernehmende Gesellschaft) verschmolzen wird.

**II. Verschmelzungsplan**

**§ 1. Vermögensübertragung.** Die Spedition Weinreuter GmbH überträgt ihr Vermögen als Ganzes mit allen Rechten und Pflichten unter Ausschluss der Abwicklung auf die LUX-TRANSPORT, und zwar im Wege der Verschmelzung durch Aufnahme.

**§ 2. Gegenleistung.** Da es sich um eine reine Mutter-Tochter-Verschmelzung handelt, sind Gegenleistungen nicht zu erbringen und es entfallen deshalb die Angaben hierzu gem. § 122 c Abs. 3 Umwandlungsgesetz („UmwG“) / gem. Art. 278 des Luxemburger Gesellschaftsrechts vom 10 August 1915 in seiner aktuell geltenden Fassung („LSC“).

**§ 3. Schlussbilanz/Verschmelzungstichtag.** Der Verschmelzung werden die Bilanzen der LUX-TRANSPORT und der Spedition Weinreuter GmbH jeweils zum 31. August 2012 als Schlussbilanzen zugrunde gelegt.

Die Übertragung des Vermögens der Spedition Weinreuter GmbH erfolgt im Innenverhältnis mit Wirkung zum Ablauf des 31.08.2012. Vom 01.09.2012 an gelten alle Handlungen und Geschäfte der Spedition Weinreuter GmbH als für Rechnung der LUX-TRANSPORT vorgenommen (Verschmelzungstichtag).

**§ 4. Besondere Rechte und Vorteile.** Besondere Rechte im Sinne des § 122 c Abs. 2 Nr. 7 UmwG / Art. 261 Abs. 2 f) LSC bestehen bei der Spedition Weinreuter GmbH und bei der LUX-TRANSPORT nicht. Einzelnen Anteilshabern werden im Rahmen der Verschmelzung keine besonderen Rechte an der LUX-TRANSPORT gewährt. Besondere Vorteile i.S.v. § 122c Abs 2 Nr. 8 UmwG / Art. 261 Abs. 2 g) LSC werden den Sachverständigen, die den Verschmelzungsplan prüfen, oder den Mitgliedern der Verwaltungs-, Leitungs-, Aufsichts- oder Kontrollorgane der an der Verschmelzung beteiligten Gesellschaften nicht gewährt.

**§ 5. Folgen der Verschmelzung für die Beschäftigung.** Die bei der Spedition Weinreuter GmbH bestehenden Arbeitsverhältnisse werden von der LUX-TRANSPORT unverändert fortgeführt. Bei der Spedition Weinreuter GmbH besteht kein Betriebsrat, bei der LUX-TRANSPORT besteht eine Personalvertretung (délégation du personnel). Es bestehen bei der übertragenden Gesellschaft keine tariflichen Bindungen. Es sind keine weiteren Maßnahmen mit Auswirkungen auf die Arbeitnehmer und ihre Vertretungen vorgesehen.

Angaben zum Verfahren der Arbeitnehmermitbestimmung erübrigen sich, da die Voraussetzungen für die Anwendbarkeit des „Gesetzes über die Mitbestimmung bei einer grenzüberschreitenden Verschmelzung (MgVG)“ / der Section 4. -Participation des salariés en cas de fusion transfrontalière de sociétés des Luxemburger Arbeitsgesetzbuches (Code Du Travail) nicht vorliegen.

Der Betrieb der aufnehmenden und der übertragenden Gesellschaft werden in der 4-6, Rue de l'Industrie, L-8399 Windhof/Luxemburg zusammengelegt. Die Arbeitsverträge der Arbeitnehmer der übertragenden Gesellschaft werden in Arbeitsverträge nach Luxemburger Recht transformiert.

**§ 6. Satzung der übernehmenden BV.** Die Satzung der LUX-TRANSPORT ist dieser Urkunde als Anlage beigelegt.

**§ 7. Angaben zur Bewertung des Aktiv- und Passivvermögens, das auf die LUX-TRANSPORT übertragen wird.** Die LUX-TRANSPORT wird das aufgrund der Verschmelzung auf sie übertragene Vermögen der Spedition Weinreuter GmbH mit dem Buchwert in ihrer Bilanz ansetzen.

**§ 8. Sonstiges.** Die Firma der LUX-TRANSPORT wird unverändert fortgeführt. Die übertragende Gesellschaft hat kein Grundeigentum und ist auch nicht an grundbesitzhaltenden Gesellschaften beteiligt. Sie ist auch nicht an anderen Gesellschaften mit beschränkter Haftung beteiligt.

**§ 9. Abfindungsangebot.** Da es sich um eine reine Mutter-Tochter-Verschmelzung handelt, ist ein Abfindungsangebot nicht zu machen.

**§ 10. Kosten/Steuern.** Die durch diesen Plan und seine Durchführung bei beiden Gesellschaften entstehenden Kosten trägt die LUX-TRANSPORT

Heilbronn, den 27.07.2012 / Heilbronn/Windhof, den 27.07.2012.

SPEDITION Weinreuter GmbH / LUX-TRANSPORT S.à.r.l.

Unterschriften

Satzung der LUX-TRANSPORT

### **Bezeichnung, Sitz, Gegenstand, Dauer**

**Art. 1.** Die Vertragsschliessenden errichten eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung "LUX-TRANSPORT".

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist Windhof.

**Art. 3.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermietung von Fahrzeugen, der Betrieb einer Speditionsfirma sowie eines Fuhrunternehmens, der Handel mit Rohstoffen und Chemikalien, sowie Import und Export von Handelsprodukten, ebenfalls Lagerei, Vermarktung und Verpachtung von Lagerhallen. Die Gesellschaft darf andere Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, betreiben- und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sowie Zweigniederlassungen errichten.

Die Gesellschaft kann Sicherheiten, Bürgschaften und Garantien vergeben.

Im Rahmen Ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten kommerzieller, finanzieller oder sonstiger Art ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt VIERHUNDERTTAUSEND EURO (EUR 400.000,-) eingeteilt in SECHZEHN-TAUSEND (16.000) Anteile von je FÜNFUNDZWANZIG EURO (EUR 25,-).

Sämtliche sechzehntausend (16.000) Anteile sind gezeichnet durch die Gesellschaft Viag EUROPEAN LOGISTIC GmbH", mit Sitz in D-74211 Leingarten, Eichendorffstrasse 40.

**Art. 6.** Im Todesfall eines Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht Erben des Vorverstorbenen werden automatisch Gesellschafter. Die Genehmigung des überlebenden Gesellschafter sowie die Zustimmung der Gesellschaftsversammlung ist nicht nötig.

Geschäftsführung und Vertretung

**Art. 7.** Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt er die Gesellschaft alleine.

Er hat alle Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt so hat ein jeder individuell das Recht die Gesellschaft unter allen Umständen zu vertreten und in deren Namen zu handeln.

Die Amtsdauer der Geschäftsführung beträgt ein Jahr und verlängert sich Tür jeweils ein Jahr, sofern die Gesellschafter keinen anderen Beschluss herbeiführen.

Gesellschafterbeschlüsse

**Art. 8.** Die Beschlüsse der Gesellschafter werden In Gesellschaftsversammlungen, oder durch schriftliche, fernschriftliche oder telegrafische Abstimmung mehrheitlich gefasst. Sofern die Gesellschaft nur zwei Gesellschafter hat, haben die Gesellschaftsbeschlüsse einstimmig zu erfolgen.

**Art. 9.** Folgende Gesellschaftsbeschlüsse müssen einstimmig gefasst werden:

- a) vorzeitige Auflösung der Gesellschaft, und
- b) Erhöhung des Stammkapitals.

**Art. 10.** Jeder Gesellschafter kann sich bei Beschlüssen der Gesellschafter aufgrund schriftlicher Vollmacht vertreten lassen.

Gesellschafterversammlung

**Art. 11.** Die Gesellschafterversammlung findet am Sitz der Gesellschaft statt

**Art. 12.** Die Einberufung der Gesellschafter-Versammlung erfolgt mittels eingeschriebenen Briefes, unter Mitteilung der Gegenstände der Tagesordnung.

Die ordentliche Gesellschafterversammlung findet in den ersten sechs i Monaten des Geschäftsjahres statt.

Sie beschliesst über die Feststellung des Jahresabschlusses und die Gewinnverwendung.

Allgemeine Bestimmungen

**Art. 13.** Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am einunddreissigsten Dezember neunzehnhundertzweiundachtzig.

**Art. 14.** Die Gesellschaft wird weder durch die Entmündigung, noch den Konkurs, die Zahlungsunfähigkeit oder- den Tod eines Gesellschafter aufgelöst.

**Art. 15.** Die Unwirksamkeit einzelner Vertragsbedingungen lässt die Gültigkeit der übrigen unberührt

**Art. 16.** Für alle aus oder Im Zusammenhang mit diesem Vertrag sich ergebenden Streitigkeiten ist ausschliesslich ein Schiedsgericht zuständig, auch für Streitigkeiten zwischen einem Gesellschafter und der Gesellschaft. Hierzu sind die gesetzlichen Bestimmungen anwendbar.

**Art. 17.** Für sämtliche In dieser Satzung nicht geregelten Punkte gelten die Luxemburger Gesetze.

Référence de publication: 2012095781/124.

(120131983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

---

**Colony Capital s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 129.035.

Il est porté à la connaissance de tiers que Monsieur Eric Baart, associé et gérant de la société susmentionnée a démenagé. Son adresse actuelle est PrinsAlbertlei,6, B-2600 Berchem.

Référence de publication: 2012081087/9.

(120114543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Joint Management International SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 144.232.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social 171, route de Longwy, L-1941 LUXEMBOURG, le 15 mars 2012 à 11h00

*Délibérations*

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de la société S.F.D. Sàrl, RCS B122811, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de son mandat d'administrateur de la société RIS Cie S.A., RCS B138374, 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Serge Atlan, demeurant au 5 rue Alphonse München L-2172 Luxembourg. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans.

4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de nommer Monsieur Richard Segal, né le 05/10/1952, demeurant au 5 rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la société. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans.

5. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Léa Invest S.A., RCB 97324, de son mandat de Commissaire aux Comptes.

6. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de nommer en tant que Commissaire aux Comptes, la société RIS Cie S.A., RCS B138374, 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg. La durée de ce mandat est fixée à 6 (six) ans.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes physiques et morales suivantes:

Monsieur Serge ATLAN

La société S.F.D. S.à.r.l. représentée par M. Serge ATLAN

Monsieur Richard SEGAL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012081288/31.

(120114700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Petercam (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 22.418.

L'Assemblée Générale Ordinaire de Petercam (Luxembourg) S.A. (Immatriculée B22418)

Tenue au siège social le 18 mai 2012

A enregistré la démission du Président du Conseil d'Administration:

Axel Miller, Président

19, Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

A décidé le renouvellement des mandats, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, des administrateurs suivants:

Geoffroy d'Aspremont Lynden

19, Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

Christian Bertrand

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Philippe de Broqueville

19, Place Sainte-Gudule

B-1000 Bruxelles, Belgique

Fritz Mertens



19, Place Sainte-Gudule  
B-1000 Bruxelles, Belgique  
Francis Heymans

19, Place Sainte-Gudule  
B-1000 Bruxelles, Belgique

A décidé la nomination, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, des administrateurs suivants:

Xavier Van Campenhout

19, Place Sainte-Gudule  
B-1000 Bruxelles, Belgique

Hugo Lasat

19, Place Sainte-Gudule  
B-1000 Bruxelles, Belgique

Le Conseil d'Administration de Petercam (Luxembourg) S.A., lors de sa réunion du 25 mai 2012

A enregistré la fin du mandat de délégué à la gestion journalière suivant:

Philippe Cuelenaere

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Le Conseil d'Administration de Petercam (Luxembourg) S.A., lors de sa réunion du 18 juin 2012

A décidé la nomination au titre de Directeur délégué à la gestion journalière des personnes suivantes:

Gaëtan van der Bruggen

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Le Conseil d'Administration de Petercam (Luxembourg) S.A., lors de sa réunion du 5 juillet 2012

A décidé la nomination au titre de Directeur délégué à la gestion journalière des personnes suivantes:

Ghislain Nys

1A, rue Pierre d'Aspelt

L-1142 Luxembourg, Luxembourg

Le Conseil d'Administration de Petercam (Luxembourg) S.A., lors de sa réunion du 17 novembre 2011

A décidé le renouvellement du mandat, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013, du commissaire chargé du contrôle des comptes:

Pricewaterhouse Coopers S.à r.l.

400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2012.

Sandra Lucente

Secrétariat Général

Référence de publication: 2012081438/61.

(120114762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**D Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 175.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 154.735.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012081098/10.

(120115320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**palero invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.000,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 159.445.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 20 avril 2012:

que Bernd Schell a transféré 1.240 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à palero invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B159.445, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Il résulte également de quatre contrats de cession de parts sociales en date du 28 avril 2012:

que Christian Daumann a transféré 3.813 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à palero invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B 159.445, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;

que Conny Wuppermann a transféré 3.813 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à palero invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B159.445, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;

que Felix Frohn-Bernau a transféré 3.813 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à palero invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, sous le numéro B159.445, ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg;

que palero invest S.à r.l. a transféré 1.715 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Hendrik Brandis, résidant au Renatastrasse 56, 80639 Munich, Allemagne.

Enfin, il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 26 juin 2012:

que palero invest S.à r.l. a transféré 10.964 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Inter Private Equity, une société anonyme, régie par le droit des îles vierge britannique, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles vierge britannique, sous le numéro 577488, ayant son siège social au Ward's Building, Wickhams Cay, P.O. Box 4465, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Désormais, les associés de la Société sont donc les suivants:

- Mrs. Conny Wuppermann (321 parts sociales),
- Mr. Christian Daumann (321 parts sociales),
- Mr. Felix Frohn-Bernau (321 parts sociales),
- Mr. Hendrick Brandis (4 815 parts sociales),
- aeris Private Investments S.A., Sicar (45 258 parts sociales),
- Inter Private Equity (10 964 parts sociales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2012080957/45.

(120114807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Advent Stoco Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.693.

—  
In the year two thousand and twelve, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ADVENT STOCO INVESTMENT S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.694,

here represented by Mrs Nadia WEYRICH, employee, with professional address in Belvaux, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 28 June 2012.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of ADVENT STOCO FINANCE S.à r.l. (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 127.693, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 2 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C"), dated 2 July 2007, number 1332, page 63905.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to dissolve and to put the Company into liquidation as of the date of the present deed.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to appoint, as liquidator of the Company, Florida Liquidator Ltd, a Limited Company incorporated in the British Virgin Islands with registered office at PO Box 3175 Road Town, Tortola, British Virgin Islands

*Third resolution*

The sole shareholder decides that the liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law").

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the 1915 Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the sole shareholder in cash or in kind to its willingness.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant;

Whereof, the present notarial deed was prepared in Belvaux, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

«ADVENT STOCO INVESTMENT S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.694,

ici représentée par Madame Nadia WEYRICH, employée privée, demeurant professionnellement à Belvaux, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 28 juin 2012.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de «ADVENT STOCO FINANCE S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.693, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 2 juillet 2007, numéro 1332, page 63905 (le «Mémorial C»).

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation en date du présent acte.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, Florida Liquidator Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à PO Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée au registre des Iles Vierges Britanniques.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide que le liquidateur recevra les pouvoirs et rémunérations comme déterminés ci-après.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi de 1915, sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'associé unique en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne prenant la parole, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande du comparant le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, en foi de quoi, le présent document a été préparé à Belvaux, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé avec le notaire, le présent.

Signé: N. WEYRICH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 juillet 2012. Relation: EAC/2012/8683. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2012080982/98.

(120114547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Four Seasons Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 48.501.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081210/9.

(120115442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Baumann and Partners Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 142.296.

Im Jahre zweitausendundzwölf, am siebenundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz zu Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital („société d'investissement à capital variable“) „Baumann and Partners Sicav“, mit Sitz in L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 142296, zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 20. Oktober 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2619 vom 27. Oktober 2008. Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 22. Dezember 2011, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 202 vom 25. Januar 2011.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Ursula Berg, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Luxembourg-Strassen, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Protokollführer Herrn Marcus Schmidt, Bankangestellter, beruflich wohnhaft in Luxembourg-Strassen.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Vera Augsdörfer, Bankangestellte, beruflich wohnhaft in Luxembourg-Strassen

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Die anwesenden oder vertretenen Aktieninhaber und die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste, unterschrieben von den Aktieninhabern oder deren Bevollmächtigte, dem Versammlungsbüro und dem unterzeichneten Notar, aufgeführt. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

- II.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### *Tagesordnung*

1. Beschlussfassung der Aktionäre über die Liquidation der Baumann and Partners Sicav.
2. Bestellung des Liquidators
3. Bestellung der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Baumann and Partners Sicav.
4. Liquidationskosten

III.- Aus der vorbezeichneten Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche sich im Umlauf befindenden Aktien auf gegenwärtiger Generalversammlung vertreten sind, sodass die Generalversammlung rechtsgültig zusammengesetzt ist um über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann fasst die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluß:*

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

#### *Zweiter Beschluß:*

Herr Michael Borelbach, geboren in Mussenhausen am 11. Juli 1962, beruflich wohnhaft in L-1445 Luxembourg-Strassen, 4, rue Thomas Edison, wird als Liquidator ernannt.

Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, welche das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften ermöglicht, insbesondere ist er befugt alle Handlungen durchzuführen, welche in den Artikeln 144 und 145 des Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne die vorherige Genehmigung der Generalversammlung beantragen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen. Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

#### *Dritter Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst die Wirtschaftsprüfungsgesellschaft KPMG Luxembourg S.à r.l. zur Prüfung der Liquidation und Erstellung des Prüfberichtes der Baumann and Partners Sicav zu bestellen.

#### *Vierter Beschluß*

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Kosten im Zusammenhang mit der Liquidation von der Investmentgesellschaft getragen werden.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxembourg-Strassen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: U. BERG, M. SCHMIDT, V. AUGSDÖRFER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 juin 2012. Relation: LAC/2012/30125. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 5. Juli 2012.

Référence de publication: 2012081018/65.

(120114705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Delen Private Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. Banque Delen Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 27.146.

L'an deux mille douze, le vingt-six juin.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BANQUE DELEN LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte notarié en date du 11 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 64 du 14 mars 1988, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 14 décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 656 du 30 mars 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier CLAREN, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de nom de la société en «Delen Private Bank Luxembourg S.A.».
2. Changement subséquent de l'article 2 des statuts.
3. Changement de l'article 22 des statuts pour le rendre conforme à l'évolution législative en la matière.
4. Divers.

II.- Que les actions de la société sont toutes nominatives.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «Delen Private Bank Luxembourg S.A.».

*Deuxième résolution*

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a la dénomination de Delen Private Bank Luxembourg S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier l'article 22 des statuts de la Société pour le rendre conforme à la législation actuelle sur les sociétés commerciales et décide de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 22.** Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou à la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.»

91423

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (1.000,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, O. CLAREN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29857. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081030/65.

(120114797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Big Six S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.468.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
ordinaire des actionnaires du 22 juin 2012*

*Résolution*

Les mandats d'administrateur de Mme Ilja Wouters et de M. Peter Bresseleers sont prorogés pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Le mandat d'administrateur délégué de M. Peter Bresseleers est prorogé pour une période de six ans jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081040/15.

(120114857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.007.025,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.459.

—  
EXTRAIT

En vertu d'un contrat de cession en date du 27 janvier 2011, l'associé de la société, Monsieur Frédéric Vitre, a cédé les vingt-trois (23) parts sociales ordinaires A et les cinquante-huit (58) parts sociales ordinaires B qu'il détenait dans la Société à OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OCM Luxembourg Stilo Holdings S.à r.l.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012081398/17.

(120114791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Carey Group Private Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 124.600,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.446.

*Extrait de la résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 juillet 2012:*

Nomination, avec effet au 2 juillet 2012, de Monsieur Timothy Parkes, né le 4 avril 1965, Bromsgrove, Angleterre, résidant professionnellement au 1<sup>st</sup> and 2<sup>nd</sup> Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, GY1 1EW, gérant de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2012081060/15.

(120114809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Sofy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.515.

In the year two thousand and twelve, on the twenty seventh day of June.

Before Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“Lucien Holdings S.à r.l.”, a Luxembourg limited liability company, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90.461, represented by Maître Miriam SCHINNER, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on 27<sup>th</sup> June 2012, which shall remain annexed to this deed after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Sofy S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the “Company”) incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger on 17<sup>th</sup> December, 2002 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 132 of 10<sup>th</sup> February, 2003 and as last amended by Maître Joseph Elvinger on 7<sup>th</sup> February 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1057 of 19<sup>th</sup> May 2011.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by two hundred thousand Euro (€ 200,000) in order to increase the actual capital from eight hundred thousand Euro (€ 800,000) to one million Euro (€ 1,000,000) by the creation and issue of four thousand (4,000) A Shares and four thousand (4,000) B shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The eight thousand (8,000) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à r.l. so that the amount of two hundred thousand Euro (€ 200,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

“ **Art. 6.** The share capital is set at one million Euro (€ 1,000,000), divided into twenty thousand (20,000) A shares (the “A Shares”) and twenty thousand (20,000) B Shares (the “B Shares”) of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the “Shares”.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille douze, le vingt-sept jour de juin.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Lucien Holdings S.à.r.l.», une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.461, représentée par Maître Miriam SCHINNER, Rechtsanwältin, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 juin 2012 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par la personne présente et le notaire soussigné.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée Sofy S.à.r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte de Maître Joseph Elvinger le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 10 février 2003, numéro 132 et modifiée la dernière fois par Maître Joseph Elvinger en date du 7 février 2011 publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2011, numéro 1057.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis par deux cent mille euros (€ 200.000 ) de façon à augmenter le capital actuel de huit cent mille euros (€ 800.000) à un million d'euros (€ 1.000.000) par la création et l'émission de quatre mille (4.000) Parts Sociales A et quatre mille (4.000) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les huit mille (8.000) nouvelles parts sociales sont souscrits et entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à r.l de manière à ce que le montant de deux cent mille euros (€ 200.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million d'euros (€ 1.000.000) représenté par vingt mille (20.000) Parts Sociales A (les «Parts Sociales A») et vingt mille (20.000) Parts Sociales B (les «Parts Sociales B») d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les «Parts Sociales.»»

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

A la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue, les comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schinner, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 juin 2012. Relation: RED/2012/871. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081533/85.

(120114796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

### **Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 23.500,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 116.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Greenhouse Berlin I S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012081220/11.

(120114759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Cafina, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.317.

L'an deux mil onze, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAFINA S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 50317,

constituée suivant acte reçu par Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> février 1995, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 263 du 15 juin 1995,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2504 du 17 octobre 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Delphine HENSGEN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Arnaud BIERRY, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social de la société pour le porter de son montant actuel de trois millions trois cent cinquante-sept mille cinq cents euros (3.357.500,- EUR) représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions, à un montant de quatre millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (4.462.500,- EUR) sans émission d'actions nouvelles.

2.- Modification de l'article 5 des statuts, afin de refléter les résolutions précitées.

4.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence et procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, la Présidente expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois millions trois cent cinquante-sept mille cinq cents euros (EUR 3.357.500,-) représenté par quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions d'une valeur nominale de trente-neuf euros (39,- EUR) à un montant de quatre millions quatre cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 4.462.500) avec augmentation du pair comptable des quatre-vingt-cinq mille (85.000) actions existantes.

La libération a eu lieu moyennant un apport en numéraire avec participation proportionnelle de la part des actionnaires de sorte que la somme de un million cent cinq mille euros (1.105.000,- EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente l'article 5 des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent soixante deux mille cinq cents euros (4.462.500,- EUR), représenté par quatre-vingt cinq mille (85.000) actions d'une valeur nominale de cinquante-deux euros cinquante (EUR 52,50) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à deux mille quatre cent cinquante (2.450,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. HENSGEN, V. PIERRU, A. BIERRY, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2012. Relation: LAC/2012/29693. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081073/70.

(120114496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Downshire Enterprises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.580.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 June 2012*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Monsieur Onno Bouwmeister, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Monsieur Peter van Opstal, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 16 juin 2012.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012081115/18.

(120114732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Trait d'union d'ici et d'ailleurs Tivinoga Asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-6562 Echternach, 2, Lauterborn.

R.C.S. Luxembourg F 9.207.

STATUTS

Entre les soussignés:

- Ntumba TSHILOMBO, domiciliée à 2 Lauterborn L-6562 Echternach; de nationalité Belge, d'origine Congolaise (RDC)

- Valérie HALLANY AMOIN, domiciliée à 18 rue Principale L-9091 Vichten; de nationalité Ivoirienne

- Nadège Florence TOH LOU GORE, domiciliée à 27 rue Principale L-5580 Wormeldange; de nationalité Ivoirienne

- Toussaint Douan, domicilié à 18, rue Principale L-9091 Vichten; de nationalité Ivoirienne

Et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

## I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination Trait d'union d'ici et d'ailleurs Tivinoga Asbl.

**Art. 2.** L'association a pour objet:

1- De Soutenir l'émancipation et l'intégration des femmes d'ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg par une guidance soutenue dans les démarches et un coaching

2- De soutenir le développement et l'intégration des enfants venus d'ailleurs en créant des lieux de rencontre et d'échange d'atout de chacun. En organisant des ateliers culturels

3- De promouvoir la culture d'ailleurs ici au Luxembourg tout en favorisant le métissage avec la culture Luxembourgeoise.

4- De lutter contre la marginalisation des primo arrivants en participant activement aux festivals du Grand-duché de Luxembourg en favorisant la présentation de la culture d'ailleurs, de l'art d'ailleurs et de la cuisine d'ailleurs.

5- Créations de lieux d'échanges d'atout de ceux d'ailleurs et ceux d'ici.

6- Favoriser des programmes de parrainage de ceux d'ici vers ceux d'ailleurs.

7- Organiser des événements a thème

**Art. 3.** L'association a son siège social 2, Lauterborn L-6562 Echternach. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit au Grand-duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

**Art. 4.** La durée de l'association est indéterminée

## II. Exercice social

**Art. 5.** L'exercice social coïncide avec l'année civile.

## III. Membres

**Art. 6.** Peut devenir membre effectif de l'association Trait d'union d'ici et d'ailleurs Tivinoga Asbl.

Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision.

Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels l'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

**Art. 7.** Le nombre minimum des membres associés est de trois.

**Art. 8.** Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai d'un mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

**Art. 9.** Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- en cas d'infraction grave aux présents statuts,

- en cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration, un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible.

L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

## IV. Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous les membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 11.** Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers des membres présents ou représentés.

## V. Administration

**Art. 12.** L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 4 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 5 ans. Les administrateurs désignent entré eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, vice-secrétaire, trésorière et deux responsables de projets.

Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

**Art. 13.** Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

**Art. 14.** La signature conjointe de deux membres du conseil d'administration engage l'association.

**Art. 15.** Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

## VI. Contributions et Cotisations

**Art. 16.** Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

**Art. 17.** La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

## VII. Mode d'établissement des comptes

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 19.** L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

**Art. 20.** Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

## IX. Dissolution et Liquidation

**Art. 21.** La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

**Art. 22.** En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à la Fédération des Associations Africaines de Luxembourg.

## X. Dispositions finales

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Fait à Luxembourg, le 05/07/2012.

Référence de publication: 2012081647/102.

(120114354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

**Europ Infos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 81.202.

—  
*Extrait des résolutions de l'associée unique*

En date du 25 juin 2012, l'Associée Unique de la société décide:

- de renouveler le mandat de Gérant de Madame Véronique Wauthier pour une durée indéterminée;
- de nommer Madame Natacha Kolodziej-Steuermann, Avocat, demeurant professionnellement 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, comme nouveau Gérant de la société en remplacement de Madame Delphine Goergen, Gérant démissionnaire.

Le nouveau Gérant est nommé pour une durée indéterminée.

Le Conseil de Gérance est désormais composé comme suit: Mesdames Véronique Wauthier et Natacha Kolodziej - Steuermann.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2012081140/18.

(120114758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**European Real Estate Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 13.080,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 149.400.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société que:

- La démission de Monsieur Jonathan Herbert a été acceptée avec effet au 2 juillet 2012
- Monsieur Philip Godley, né le 21 mars 1974 à Sheffield, Grande Bretagne, demeurant professionnellement au 51 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant de la Société à compter du 2 juillet 2012, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme  
Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012081142/18.

(120114579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Eaglestone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 155.828.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique  
qui s'est tenue le 28 juin 2012 à 14.00 heures à Luxembourg*

- Les mandats des gérants viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée Générale reconduit à l'unanimité les mandats de MM. Stéphane Robert, Joseph Winandy et Koen Lozie, gérants sortants. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31.12.2012.

Pour copie certifiée conforme  
Signature / Signature  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012081145/16.

(120114826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Foodco Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 169.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2012.

Pour copie conforme  
Pour la société  
Maître Carlo WERSANDT  
Notaire

Référence de publication: 2012081185/14.

(120114629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**FMI Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 111.911.

Avec effet immédiat, je vous fais part de ma démission en tant que commissaire de votre Société.

With immediate effect, I hereby tender my resignation as a commissaire of your company.

Luxembourg, le 05 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081206/10.

(120114526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**IST lux s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 82.845.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 2012 que:

1. Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Ronny SPIECKERMANN, demeurant à B-1357 Hélécine, 7, rue Hubert Vollon,

- Monsieur Grégory SPIECKERMANN, demeurant à B-1030 Bruxelles, 47, boulevard Lambertmont.

- Sylvie PORTENSEIGNE, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

2. Le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, est renouvelé pour une période de six ans qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081280/19.

(120114592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**FMI Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 111.911.

Avec effet immédiat, je vous fais part de ma démission en tant qu'administrateur de votre Société.

With immediate effect, I hereby tender my resignation as a director of your company.

Luxembourg, le 2 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012081207/10.

(120114526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**FMI Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 111.911.

Avec effet immédiat, je vous fais part de ma démission en tant qu'administrateur de votre Société.

With immediate effect, I hereby tender my resignation as a director of your company.

Luxembourg, le 2 Juillet 2012.

Référence de publication: 2012081208/10.

(120114526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Friture au Gourmet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4833 Rodange, 11, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 47.866.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Référence de publication: 2012081211/10.

(120115372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**F2C Sà.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.352.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081212/10.

(120115405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**KLEYR | GRASSO | ASSOCIES Office Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31-33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 162.096.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 5 juillet 2012 que Maître Christian Jungers, né le 30 septembre 1975 à Esch/Alzette, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 31-33 rue Ste Zithe, a été nommé avec effet immédiat comme administrateur de la Société. Son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire de la société de l'année 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2012081301/14.

(120114611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Green Partners Investment Management S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.209.

---

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Green Partners Investment Management S.A.

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2012081232/13.

(120115282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Las Dunas International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.966.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012081309/12.

(120115433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---



**G.S.E. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 139.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081214/9.

(120115155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Gagfah S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.  
R.C.S. Luxembourg B 109.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GAGFAH S.A.*

Référence de publication: 2012081215/10.

(120115190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Global Conferencing Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 143.737.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081217/10.

(120115427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Gefonds (Lux) et Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.  
R.C.S. Luxembourg B 161.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2012081224/10.

(120115434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Kulczyk Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 126.198.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale*

En date du 22 juin 2012, l'assemblée générale a renouvelé le mandat de PricewaterhouseCoopers avec siège social à 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2013 approuvant les comptes annuels 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012081295/15.

(120114785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**HMC Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.826.

---

**STATUTS**

L'an deux mille douze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

**A COMPARU:**

La société anonyme "ANPHIKO ASSET MANAGEMENT S.A.", avec siège social à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 139.179,

ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 juin 2012.

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "HMC Investments S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Capellen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- avoir un établissement commercial ouvert au public;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (€ 500.000.-), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire, dans le respect des dispositions légales.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de la société.

La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à racheter toutes les actions de la société à la valeur de l'actif net. Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans.

### Titre III. - Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Dans les limites de l'article 72-2 de la loi de 1915, le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 9.** Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de mai, à 16.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la Loi SPF.

##### *Dispositions transitoires*

Par dérogation à l'article 16, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012 et par dérogation à l'article 14, la première assemblée annuelle se tiendra en 2013.

##### *Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites par la société "ANPHIKO ASSET MANAGEMENT S.A.", préqualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de cinq cent mille euros (€ 500.000.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille cent euros (€2.100.-).

##### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

##### *Deuxième résolution*

Madame Andrée MOLITOR, administrateur de sociétés, née à Athus (Belgique) le 11 juin 1951, demeurant professionnellement à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare est nommée administrateur unique, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2017.

##### *Troisième résolution*

La société anonyme «ANPHIKO S.A.», avec siège social à L-8325 Capellen, 100, rue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 114.044 est nommée commissaire aux comptes, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2017.

##### *Quatrième résolution*

Le siège social est établi à L-8325 Capellen, 98, rue de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 juin 2012. Relation: CAP/2012/2443. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 3 juillet 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012080935/215.

(120113936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

---

**Girton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 104.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2012081228/11.

(120115204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Greiwels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8059 Bertrange, Gréiwelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 116.864.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081233/10.

(120115120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Groupe JPA Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.534.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081235/9.

(120115011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 144.013.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 2012*

En date du 15 juin 2012, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Pierre Carras, de Monsieur Arnold Spruit, de Monsieur Daniel Van Hove, en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2013.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ICG Minority Partners Fund 2008 S.A. Sicar*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2012081261/16.

(120114735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**HGS Luxembourg LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 156.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 26 juin 2012.

Référence de publication: 2012081242/10.

(120114773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**HMF Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 60.017.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081244/9.

(120115314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Hogalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2230 Luxembourg, 27, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 8.242.

---

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WEBER Romain

Gérant

Référence de publication: 2012081245/11.

(120114933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**Holz-Export S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 20, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 59.092.

---

Les Comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012081246/9.

(120114588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**M-L Transports S.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.

R.C.S. Luxembourg B 153.998.

---

*Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 21 mai 2012*

L'an deux mille douze, le vingt-et-un mai, l'actionnaire unique de la société anonyme M-L TRANSPORTS S.A., a pris la résolution suivante:

L'actionnaire unique décide de remplacer, avec effet rétroactif au 14.05.2012, l'actuel commissaire aux comptes, à savoir:

CABEXCO GROUP SA, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, (RCS Luxembourg B 139.876), par la société:

Fiduciaire CABEXCO SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, (RCS Luxembourg B 139.890).

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance le 30/08/2017.

Huldange, le 21.05.2012.

*L'actionnaire unique*

Référence de publication: 2012081328/19.

(120114782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

---

**I.C.I. S.A. (Immo Consult International), Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 107.210.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012081254/10.

(120115325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Iceberg Fund SIF SICAV (S.A.), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 161.950.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2012.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2012081256/13.

(120115340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.

**Tamweelview Listed Securities Holdings S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.235.

Il est notifié par la présente les décisions de l'associé unique de la Société ci-après formulées:

- M. Mohamed Rashid Mohamed Obaid Al Muhairi a démissionné de son poste de gérant avec effet au 21 Juin 2012.
- Election de M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, né le 1<sup>er</sup> Janvier 1981 à Al Ain, Emirats Arabes Unis, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, à la fonction de gérant avec effet au 21 Juin 2012 et pour une durée indéterminée.
- Election de M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 Septembre 1963 à Heerlen, au Pays-Bas, résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 21 Juin 2012 et pour une durée indéterminée.
- Election de M. Marcus Jacobus Dijkerman, né le 05 Novembre 1962 à Krieger, au Pays-Bas résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à la fonction de gérant avec effet au 21 Juin 2012 et pour une durée indéterminée.

A dater du 21 Juin 2012, le Conseil de Gérance est en conséquence composé comme suit:

- M. Martinus Cornelis Johannes Weijermans, Gérant;
- M. Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh, Gérant;
- M. Mohamed Alhay Hamad Khamis Al Hameli, Gérant;
- M. Robert Charles Walker, Gérant;
- M. Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, Gérant;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, Gérant;
- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, Gérant, et
- M. Salem Khamis Saeed Khamis Al Darmaki, Gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Listed Securities Holdings S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2012081712/31.

(120114843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2012.